

SOLIDARITE : AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES

Dans le cadre de la loi relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées, chaque commune doit mettre en place un **registre nominatif** pour inscrire les personnes âgées et les personnes en situation de handicap **qui en font la demande**.

Ce registre, confidentiel, recueille l'identité, l'âge, le domicile des personnes ainsi que les coordonnées du médecin traitant, de la personne à prévenir en cas d'urgence et des services intervenant à domicile le cas échéant.

Les personnes inscrites seront contactées très rapidement par la Mairie en cas d'évènement particulier pouvant les mettre en difficultés ou en danger (par exemple : canicule, neige, tempête, ...) ceci afin de favoriser l'intervention des services sanitaires ou sociaux si nécessaire.

Si vous pensez être concerné, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la Mairie pour vous faire inscrire.

LE CAMPING

Après avoir étudié diverses perspectives quant au devenir du camping municipal, le Conseil, lors de sa réunion du 22 août 2014, a décidé la fermeture temporaire au 1er janvier 2015.

Depuis de nombreuses années, ce camping municipal génère un déficit dès lors que l'on intègre les frais de personnel communal. Ce déficit de plus de 47 000 € en 2011, tel qu'alors évalué, s'accompagnait d'un délabrement progressif du site faute d'une maintenance suffisante (chalets, mobil homes ou piscine ...). La filtration de la piscine et la pompe à chlore étant irréparables, il a été décidé de ne pas mettre en service la piscine cet été et de ne pas recruter, comme par le passé, de personnel supplémentaire temporaire.

Depuis cette rentrée scolaire, nous avons dû mettre en place les nouveaux rythmes scolaires, ce qui nécessite des moyens en personnel communal pour encadrer les enfants. Pour l'année scolaire 2014 -2015, les personnels qui assuraient l'accueil des « touristes » sont désormais en charge des enfants et de l'école (garderie, cantine, Temps d'Activités Périscolaires, entretien...).

Une évaluation des services des « Domaines » de la Direction Régionale des Finances Publiques va permettre de proposer à la vente ou à la location ce site touristique en espérant qu'un repreneur privé de qualité puisse, tout comme à Ambazac ou Saint-Pardoux, mettre en valeur et faire vivre cette structure en y déployant les moyens matériels et humains, la motivation et l'innovation qu'elle requiert. Très rares sont à ce jour les campings encore en gestion municipale et ne vaut-il pas mieux que nos agents municipaux soient au service de notre population et non au service des touristes de passage qui, nous l'espérons, nous resteront fidèles dans un contexte différent ?

LOTS DU LOTISSEMENT ET LOCAUX DU CHAMBON



Le lotissement du Chambon compte encore 3 lots non vendus.
Surface moyenne : 1 500 m², prix de vente : 13 €/m².

De même, les locaux du Chambon, sont disponibles à la location, pour des artisans, du stockage, ... 2€/m² + charges non incluses.

Pour plus d'informations: Contacter la Mairie : 05 55 56 56 13.



FÊTE ANNUELLE : AOUT 2014

Le salon avicole pendant les 2 jours, a réuni de nombreux exposants, avec des espèces de qualité, récompensés lors d'un vin d'honneur, en la présence de nombreuses personnalités. A cette occasion les enfants, après la visite de l'exposition, pouvaient participer à un concours de dessin le samedi après midi.

Le concours de pétanque avec 64 équipes a eu un super succès avec un temps magnifique. Un marché de producteurs le samedi soir a été très fréquenté et apprécié.

Les jeux inter-villages ont été remportés par Laurière, avec une grande équipe, dans une ambiance chaleureuse.

Le vide grenier du dimanche matin a eu une bonne fréquentation mais a été perturbé par la pluie.

Un magnifique **feu d'artifice** le dimanche soir, le **bal disco** les 2 soirées, les manèges et la **restauration** permanente tout le week-end avec un très gros succès (150 Kg de frites !), ont très bien animé la fête annuelle.

Vivement l'année prochaine et bravo au comité des fêtes.

SAINT LAURENT LES EGLISES

Bulletin d'informations municipales intermédiaire n°1
Novembre 2014



Six mois après les dernières élections municipales, un premier état des lieux me permet de vous faire part de ma satisfaction de voir une équipe de quinze élus travailler ensemble, notamment au sein de neuf commissions (d'avril à août) puis regroupées en cinq commissions depuis septembre.

Les treize agents municipaux se sont retrouvés à 11 en juillet, après la fin de 2 Contrats à Durée Déterminée, CDD de deux ans. Une personne en Contrat d'Adaptation à l'Emploi, CAE, a été recrutée en octobre 2014. Une économie substantielle de fonctionnement en découle compensant en partie le surcoût engendré par la mise en place des nouveaux rythmes scolaire lors de cette rentrée 2014-2015.

L'adhésion au SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) et l'intervention de ses agents d'animation ainsi que le recentrage de nos agents communaux sur l'école, a permis à la centaine d'enfants scolarisés à Saint Laurent de manifester à leur famille leur satisfaction sur la mise en place des temps d'activités périscolaires.

Outre le niveau d'endettement de la commune ayant conduit à son classement dans le réseau d'alerte de la Préfecture, nous avons dû réaliser des travaux de réhabilitation de deux salles de classe insalubres. Ces travaux ont été réalisés en juillet-août sans recours à l'emprunt et, grâce aux subventions du Conseil Général, de l'Etat et des fonds de concours de la Communauté de Communes Monts d'Ambazac et Val de Taurion, MAVAT. Une partie, en régie communale a été réalisée par les agents municipaux ce qui a contribué à en réduire le coût.

Le budget 2014 aura aussi à prendre en charge le coût des travaux routiers réalisés en 2013 (sans avoir réuni la commission d'appel d'offre) mais non payés en temps opportun sur l'exercice 2013 ! Parmi les autres mauvaises surprises, ce n'est pas moins de 18 semaines de congés 2013, non pris par les agents au cours de l'année que nous avons accepté de reporter entre avril et décembre 2014 et, ce, à titre exceptionnel.

En octobre-novembre 2014, deux affaires judiciaires au tribunal administratif se rapportant à des procédures engagées en 2012-2013, nous amènent à faire face à des charges antérieures.

L'adressage et les subventions obtenues par nos soins à cet effet, vont nous permettre de sécuriser l'habitat rural en facilitant l'intervention des services d'urgence mais aussi le travail des livreurs, de la poste, etc...

Le cimetière, pour lequel un règlement est désormais établi et affiché va faire l'objet d'une attention et d'une réorganisation (réalisation du plan, d'une numérotation cohérente, de la réalisation d'un ossuaire ainsi que la création d'un jardin cinéraire pour l'inhumation d'urnes ...)

En cette fin d'année civile, nous mettrons en œuvre des marques d'attention pour nos aînés, harmonisées avec les communes voisines (au choix : colis-coffrets ou repas). Notre école laïque ne verra pas cette année de « cadeaux de Noël » offerts aux enfants mais plutôt un équipement collectif supplémentaire et, pourquoi pas, en fin d'année scolaire, une attention conjointe de la municipalité et de l'association de parents « Les enfants d'abord »...

Je terminerai ces propos en remerciant mes adjoints, les conseillers délégués et chaque conseiller municipal pour leur contribution à la bonne marche de la commune. Merci aux associations dont l'activité librement exercée concourt à de nombreuses animations, rencontres, partages pour leurs membres mais aussi pour tous les « églisieux », (« égléjauds » en occitan), et leurs voisins.

Merci aux agents municipaux pour lesquels les changements et les adaptations à de nouvelles missions ou à des remplacements ont nécessité un vrai travail d'équipe au service des citoyens.

Vous vous êtes aussi, pour bon nombre d'entre vous, bien adaptés à l'extinction des lampadaires de minuit à cinq heures. Je vous propose de poursuivre nos efforts, par ces temps difficiles, pour ne pas laisser à nos enfants une dette que nous aurions creusée dangereusement.

Il nous faut investir à bon escient pour l'avenir sans surdimensionner nos moyens et nos équipements.

Je remercie chacun d'entre vous pour la confiance témoignée et invite toutes les personnes de bonne volonté à contribuer à la nécessaire solidarité pour vivre en harmonie sur cette belle commune de St Laurent les Églises.

Avant la présentation traditionnelle des vœux qui se déroulera le vendredi 23 janvier 2015 où j'espère que nous nous retrouverons nombreux, je souhaite à chacun de vous de bonnes fêtes de fin d'année avec une pensée particulière pour ceux qui souffrent...

Le Maire, Gérard Roumilhac.

LES TRAVAUX DE L'ECOLE

L'été 2014 a été marqué par des travaux au niveau de l'école qui ont porté prioritairement sur les deux salles les plus insalubres, où les sols représentaient un réel danger pour les enfants (planchers pourris).



La démolition des plancher-voisiers plus que centenaires, leur remplacement par un plancher-béton sur isolation, la ventilation avec faux plafonds et l'isolation, ont permis de remédier aux problèmes d'humidité, de moisissures et ont amélioré la sécurité et l'acoustique, tout en diminuant les dépenses de chauffage.

Une ouverture entre la maternelle et le dortoir a permis d'améliorer et d'optimiser le travail des agents intervenant auprès des enfants lors de la sieste.

La municipalité tient à remercier les agents municipaux pour leur implication lors de ses travaux.

L'objectif étant d'apporter plus de confort aux enfants, il est envisagé des travaux similaires en 2015 pour deux autres salles de classe et en 2016 pour le dortoir des enfants de maternelle, les sanitaires et le bureau de la directrice.

LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

La réforme des rythmes scolaires a été mise en œuvre, par la nouvelle municipalité, à la rentrée de septembre 2014. Elle tend à favoriser l'éveil et la découverte et permet de mieux répartir les temps d'apprentissage, pour tous les enfants de la maternelle au CM2.

C'est ainsi que les horaires scolaires ont été modifiés pour travailler 5 matinées par semaine et libérer le vendredi après-midi pour les TAP.

Les « TAP », temps d'activités périscolaires, ont pour objectif de contribuer à l'épanouissement de la personnalité des enfants et de leur faire toucher du doigt des univers culturels, artistiques, et sportifs qui leur étaient trop souvent inconnus. Les activités périscolaires ne sont ni un temps scolaire ni un temps de garderie, c'est un moment de la journée où les enfants peuvent découvrir des disciplines nouvelles et originales.

Ils ont lieu les vendredis scolaires de 14h à 16h30 et sont ouverts gratuitement à tous les élèves de notre école. Pour varier les plaisirs, ces activités sont organisées sur une période d'environ 7 semaines (entre les vacances scolaires). Il y en aura donc 5 avant les vacances d'été.

Ce sont près de 90% des enfants scolarisés qui y sont inscrits et c'est donc un réel succès.

Pour septembre et octobre (période 1) les thèmes ont été :

- « A la découverte du monde » (section primaire)
- « A la découverte des contes et jeux des enfants du monde » (section maternelle).

Les nombreuses activités proposées : Éveil musical, Jeu de la Thèque, Contes avec l'Association « Lire et Faire Lire », Peinture Aborigène, Zumba, Initiation au Rugby, Origami, Jeux en Anglais, Jeux en Espagnol, Initiation à la Danse Africaine, Fabrication d'un Awalé, Paper Toys, Initiation Karaté, Création de Mandalas...entre autres.

Lors de la période 2, de novembre et décembre, le thème est "A la découverte de notre région" pour les enfants de la maternelle et de l'élémentaire avec un grand nombre d'activités à vivre.

L'organisation pédagogique a été confiée à la Directrice de l'ALSH des Puys et Grands Monts (Mme Bouyer). Elle est aidée dans cette mission par des animatrices qualifiées et du personnel communal. Il est à noter que de nombreuses associations et des particuliers s'investissent bénévolement pour faire découvrir aux enfants leurs activités. Nous les en remercions chaleureusement.

Si vous souhaitez les rejoindre, n'hésitez pas à contacter la Mairie de Saint-Laurent-les-Eglises (05 55 56 56 13).

La mise en place des TAP représente un coût supplémentaire qui n'est comblé qu'en partie par une aide de l'état (fond d'amorçage de 50 €/enfant) et ce pour le moment que pour la première année.

L'adhésion au SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) permet également aux enfants de Saint-Laurent-les-Eglises de pouvoir bénéficier de l'ALSH des Puys et Grands Monts les mercredis après-midi et lors des vacances scolaires (excepté pour les vacances de Noël).



CIMETIERE DE St LAURENT LES EGLISES

Un règlement intérieur a été établi récemment.

Le plan, les registres et le présent règlement du cimetière sont déposés en Mairie, et consultables pendant les heures d'ouverture du secrétariat. Ces instructions sont affichées à l'entrée du cimetière sous la partie abritée.

Il est créé, dans le cimetière communal, un site cinéraire divisé en trois parties :

- un colombarium
- un espace caverne ou espace cinéraire d'inhumation des urnes
- un jardin du souvenir pour répandre les cendres

Le colombarium et l'espace caverne sont destinés exclusivement à recevoir les urnes contenant les cendres des défunts incinérés.

Par ailleurs, il est créé un espace commun et un ossuaire sera réalisé conformément à la législation. Seules les personnes ayant droit à l'inhumation peuvent prétendre à un emplacement.

La demande d'attribution de case de columbarium et de concession de un, six ou neuf mètres carrés doit être adressée au service de la Mairie qui détermine les emplacements.

Les monuments des cavernes sont à la charge des familles et ne pourront excéder les dimensions suivantes : 60 centimètres de longueur x 60 centimètres de largeur. Ils ne comporteront pas de stèles en surélévation.

Les élus de la commune procèdent actuellement à un recensement des tombes et des caveaux du cimetière dans la partie ancienne. Toutes aides et informations seront les bienvenues pour nous permettre d'identifier et de répertorier les tombes délaissées et non identifiées.

L'ADRESSAGE AVANCE

Afin de faciliter la tournée de la poste mais surtout afin de faciliter l'accès aux services de secours, la municipalité a décidé de relancer le projet de l'adressage sur la commune.

L'équipe en charge de ce dossier a découpé la commune en 4 zones homogènes qui se verront attribuer des noms selon les thèmes suivants :

- Secteur 1 (Le Bourg / Le Pécher / Le Chambon / Las Rondeix / Lascaux / Morange / Cherandie / Les Granges / Le Reisseix) : Thème sur les oiseaux.
- Secteur 2 (Bussin / Les Vergnes / Leycuras / Le Mas / La Betoulle / Les Champs / La Palisse / La Forêt) : Thème sur les vieux métiers.
- Secteur 3 (Chavanat / Les Maisons / Les Bourneix / Auziat / Le Grand Bouillon) : Thème sur les fleurs.
- Secteur 4 (Les Landes / Les Barrières / Traspont / La Fosse aux Bœufs / Le Vistrat / Le Couret) : Thème sur les arbres.

✓ 468 maisons et 64 rues ont été recensées.

LA MAIRIE

Afin de faciliter vos démarches, les horaires d'ouverture de la mairie ont été modifiés, ainsi que l'agencement des différents bureaux.

L'équipe administrative vous accueille désormais les Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h. Le samedi de 8h30 à 12h.

L'agence postale fonctionne tous les matins de 8h30 à 12h.

Une boîte à idées a été mise en place à l'accueil, ainsi que des bulletins pré-remplis (image ci-contre) sur lesquels vous pourrez nous faire part de vos souhaits, de vos remarques et de vos idées concernant notre commune.

Nous répondrons du mieux possible à vos attentes.



Mairie de Saint-Laurent-les-Eglises
47240 Saint-Laurent-les-Eglises
Tél. 05 55 56 56 13
Fax. 05 55 56 56 13
Mail : mairie@st-laurent-les-eglises.fr

Formulaire à glisser dans la Boîte à Idées

Nom : _____ Prénom : _____ Adresse : _____
Téléphone : _____ / _____ Mail : _____

Dans une volonté de communiquer avec les habitants de notre commune et de répondre au mieux aux attentes de chacun, nous vous invitons à compléter ce présent formulaire.

> **Idées ou Questions :**

> **Propositions ou Suggestions :**

Date : ___ / ___ / _____ Signature : _____

La boîte à idées sera ouverte chaque mois par le Maire et les Adjointés.
Nous nous engageons à respecter la confidentialité.
Tout formulaire non identifiable, sera défilé et non pris en compte.